

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 janvier 2026.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- JEGU Josianne donne pouvoir à BURLLOT David,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ARTHEMISE Fabienne, LEMEE Gilles,

SECRETARE DE SEANCE : LE MOIGNE Christine

Délibération n°2026-005

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE TREGOMAR DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE
--

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Trégomar a été constitué par arrêté préfectoral du 3 août 2010, pour une durée de 6 ans.

M. Fromentin Gilbert, membre nommé par le Conseil municipal du 16 novembre 2020, a fait part de sa démission par courrier du 18 novembre 2025. Il convient donc de nommer un nouveau membre.

Conformément aux articles R 133-1 à R 133-6 du Code Rural relatifs aux associations foncières de remembrement, le nombre total de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement constituant le bureau de l'association est fixé à huit : quatre d'entre eux sont désignés par le Conseil municipal, l'autre moitié par la Chambre d'Agriculture. Cette dernière a désigné les quatre propriétaires relevant de sa compétence.

Pour rappel, les membres nommés par le Conseil municipal (délibération 2020-162 du 16 novembre 2020) sont :

- BEAUREPAIRE Robert
- FROMENTIN Gilbert

- LANGUILLE Stéphane
- MEHEUST Kevin

Sur proposition de Monsieur René Le Boulanger, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNER M FAUCILLON Christophe, propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de Trégomar,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 02 FEV. 2026
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercoët'.

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 02 FEV. 2026
De la publication le 02 FEV. 2026

Pour le Maire,
Par délégation
Nathalie MARCHAND
Directrice Administration générale

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Marchand'.